



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI

Précisions sur la [réponse de H+ les Hôpitaux de Suisse relative à la consultation employée de commerce CFC / employé de commerce CFC](#) menée par l' OFFT, été 2011

Page 1:

Il nous a été demandé de répondre de manière aussi brève que possible, au moyen du formulaire ad hoc.

Page 2:

Les déclarations se réfèrent au document „[Explications](#)“.

Page 3:

Ordonnance sur la formation professionnelle de base: Les déclarations se rapportent au document «[Ordonnance de l'OFFT sur la formation professionnelle de base](#)»

Page 4:

Plan de formation (partie générale): Les déclarations se rapportent au document «[Plan de formation](#)»: page 6 art. 3.1. et page 16 art. 2.1 partie B

Page 5:

Plan de formation (Objectifs prioritaires branche & entreprise): Les déclarations se rapportent au document «[Plan de formation](#)» page 19, art. 2, page 24, art. 12

Page 6:

Plan de formation (domaines d'enseignement: ICA, E&S, langue nationale régionale, langues étrangères): Les déclarations se rapportent au document «[Plan de formation](#)» page 14 art. 1

Vous trouverez d'autres documents sur la réforme de la formation commerciale de base à l'adresse suivante: www.commref.ch/index.php?id=2&L=2